

AG Unaf 2023

Introduction MAB

Le couple, entre individualisme et solidarité

Nous avons choisi comme thème de notre assemblée générale la question du couple. Pourquoi ce choix ?

Sur le plan des politiques publiques, nous nous trouvons face à un paradoxe.

Elles se sont peu intéressées aux couples ces dernières années si ce n'est une fois que le couple devient parents (je pense à la politique des 1 000 jours premiers jours) ou une fois que le couple est séparé (par exemple sur le recouvrement des pensions alimentaires...). L'accompagnement des couples qui connaissent des difficultés et celui du « couple parental » après une séparation, ne sont pas vraiment pris en compte dans les politiques publiques peut-être par crainte d'intrusion dans la sphère privée. Mais pourtant certains couples souhaiteraient pouvoir être aidés face aux difficultés qu'ils rencontrent. Ce manque ne permet pas non plus de préserver l'exercice d'une coparentalité apaisée pour eux et leurs enfants.

En revanche, et en contraste avec cette indifférence des politiques publiques vis-à-vis des couples, **les pouvoirs publics nous interpellent sur des sujets de prestations et de fiscalité qui engagent très concrètement la notion même de couple**. J'en prendrai – très rapidement- 3 exemples récents :

- ✓ Le mode d'imposition fiscale du couple : le président de la république a ainsi évoqué durant sa campagne la proposition d'étendre la notion de foyer fiscal commun aux couples de concubins.
- ✓ Autre exemple : à la suite de la réforme des retraites, la Première Ministre a saisi le conseil d'orientation des retraites d'une réflexion sur les droits familiaux et conjugaux en matière de retraites. Elle relève notamment l'hétérogénéité des règles de réversion, aujourd'hui réservée aux conjoints mariés survivants, selon les régimes de retraite : dans certains régimes, on perd ses droits si on se remarie, dans d'autres

non ; dans certains régimes, le divorce ne change rien au montant de la réversion quand d'autres régimes calculent son montant au prorata des années de mariage.

- ✓ Autre exemple récent : la déconjugalisation de l'AAH qui a été décidée alors que la plupart des minima sociaux continuent de tenir compte de l'ensemble des ressources du foyer.

Ces sujets qui peuvent sembler techniques, sont en réalité déterminants pour la vie quotidienne des couples et des familles. Ils soulèvent la question du degré de solidarité attendue des couples dans une société qui met l'accent sur les droits individuels.

C'est donc autour de ces tensions que nous avons construit la réflexion de cet après-midi.

Nous avons organisé deux tables rondes : l'une dédiée à la situation des couples aujourd'hui, à leurs transformations, à leurs besoins de soutien ; l'autre centrée sur les problématiques budgétaires et patrimoniales auxquelles ils sont confrontés.

Nous avons convié deux experts extérieurs à notre réseau pour nous aider dans cette réflexion : M. Serge Hefez, psychiatre, psychanalyste, thérapeute familial et auteur de nombreux ouvrages en particulier sur cette question du couple, et maître Bernard Delorme, notaire à Cholet, membre du conseil supérieur du notariat. Mais nombre de nos activités et services se confrontent aussi à la réalité du couple : conseil conjugal et familial, médiation familiale, accompagnement budgétaire...nous aurons l'occasion d'entendre comment nos professionnels accompagnent les couples. Puis nous donnerons la parole aux mouvements sur cette même thématique.

L'ensemble de ces témoignages et échanges nous permettront d'alimenter nos positionnements futurs.

Je donne sans plus attendre la parole à Frédéric Duriez, directeur de l'Unafor, qui animera la première table ronde : Quoi de neuf dans le couple ?